

Date d'émission : 10-janv.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 43432-FR

Code du produit
Nom du produit

43432/43408/43401
Slide P. D. Q. Purging Compound

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Composé de purge Industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

BMS France
53, route des Contamines - 74370 Argonay
France

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact +33 (0)4 50 27 29 00
Adresse électronique info@bmsfrance.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

Symboles de danger

Xn - Nocif

Code(s) R

Xn;R22 - Xi;R36/38

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

2.3. Autres dangers**Dangers généraux**

Aucun connu

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Water	Present	7732-18-5	66	Non déterminé	Non déterminé
Quartz	Present	14808-60-7	18-28	Non déterminé	Non déterminé
Oleic Acid	Present	112-80-1	5-10	Non déterminé	Non déterminé
Morpholine	Present	110-91-8	<5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	Non déterminé

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16**Renseignements supplémentaires**

Substances sans une classification sont inclus, parce qu'ils ont établi des limites d'exposition professionnelle Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4 : PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers recours****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent ou dans tous les cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement des soins/conseils médicaux.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et persiste.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Danger par aspiration: en cas d'ingestion peuvent entrer dans les poumons et causer des dommages. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression- somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion peuvent être toxiques. Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de la pression quand il est exposé à la chaleur extrême.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NO_x). Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conservé à l'écart de la chaleur. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Craint le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Composé de purge Industrielle.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Quartz 14808-60-7		STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	Skin
Oleic Acid 112-80-1					Skin

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Morpholine 110-91-8	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 72 mg/m ³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Quartz 14808-60-7 (18-28)		TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Morpholine 110-91-8 (<5)	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ Skin	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	Skin STEL: 72 mg/m ³ TWA: 36 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³
Morpholine 110-91-8	Skin STEL 10 ppm STEL 36 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Ceiling 10 ppm Ceiling 36 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	STEL: 72 mg/m ³ TWA: 36 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Skin STEL: 20 ppm STEL: 54 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ Skin

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Douches oculaires. Douches.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque les limites d'exposition aux particules aéroportées sont dépassées.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide		
Aspect	Pale, émulsion crémeuse de couleur paille	Odeur	Légère
Couleur	paille pâle	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	Aucune information disponible		
Point de fusion/point de congélation	0 °C / 32 °F		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F		
Point d'éclair	Aucune information disponible		
Taux d'évaporation	1	(butyl acetate = 1)	
Inflammabilité (solide, gaz)	n / a-liquide		
Limites d'inflammabilité dans l'air			

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Limites d'inflammabilité supérieure	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	17 mm Hg	@ 21 ° C (70 ° F)
Densité de vapeur	0.6	
Densité relative	1.13	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble	
Solubilité(s)	Non déterminé	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Aucun connu	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
-------------------	--------------------------------

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec la chaleur directe.

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. agents réducteurs. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
-----------------------	--

Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
----------------------	----------------------------------

Inhalation	Ne pas inhaler.
------------	-----------------

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

DL50 par voie orale	1,996.00
Unités	mg/kg
DL50 par voie cutanée	27,500.00
Unités	mg/kg
Inhalation	
Brouillard	37.50
Unités	mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Quartz	= 500 mg/kg (Rat)		
Oleic Acid	= 25 g/kg (Rat)		
Morpholine	= 1050 mg/kg (Rat)	310 - 810 mg/kg (Rabbit)	= 8000 ppm (Rat) 8 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Oleic Acid		205: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	
Morpholine	28: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	350: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 375 - 460: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 1000: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	100: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Morpholine	-2.55

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets des résidus / produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 N° ID/ONU Not regulated

RID

14.1 N° ID/ONU Not regulated

ADR

14.1 N° ID/ONU Not regulated

OACI (air)

14.1 N° ID/ONU Not regulated

IATA

14.1 N° ID/ONU Not regulated

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Quartz 14808-60-7	RG 25	

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) Classe de danger pour l'eau = 1 (auto-classification)

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

Inventaires internationaux

Non déterminé.

TSCA	-
EINECS/ELINCS	-
LIS/LES	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

Procédure de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 10-janv.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Note de révision: nouveau format.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique